

Arrondissement de Grasse

MAIRIE DE PEGOMAS



06580

Pégomas, le 23 septembre 2026

Madame le Maire de PEGOMAS
A
Mesdames et Messieurs les membres
du conseil municipal de PEGOMAS

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50

Objet : Convocation au conseil municipal du Mardi 29 septembre 2026

**Affaire suivie par : Julia GALINDO (DGS), Marie-Hélène DEROUDILHE, affaires générales :
04.97.05.25.37**

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7 et suivants et L2121-10 à L2121-12 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal de PEGOMAS qui se tiendra le :

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 18H00
dans la salle du conseil – Hôtel de Ville
169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents afférents à ce conseil municipal, à savoir : l'ordre du jour, les projets de délibérations comprenant une note de synthèse et les documents annexes, le tableau des décisions, le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 2 juillet 2026 ainsi qu'un pouvoir.

Ces documents sont téléchargeables sur la plate-forme :

<https://customer.mycompanyfiles.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma sincère considération.

Florence SIMON



Maire de PEGOMAS

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 A 18 H 00
--

- Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 2 juillet 2026
- Désignation du secrétaire de séance.
- Tableau des décisions

DELIBERATIONS

FINANCES

1. ACCEPTATION D'UN DON DE MATERIELS DESTINES A LA SALLE MISTRAL (DL2026_57)
2. ACCEPTATION D'UN DON DE STORES ELECTRIQUES DESTINES A UNE SALLE MUNICIPALE (DL2026_58)
3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR ET AU DEPARTEMENT RECONSTRUCTION DES ANNEXES DE LA SALLE POLYVALENTE MISTRAL-ACTUALISATION DU COÛT HT (DL2026_59)

FONCIER

4. *PYLONE STADE – BOUYGUES TELECOM-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PEGOMAS ET LA SOCIETE PHOENIX FRANCE INFRASTRUTURES 2 (DL2026_60)*
5. *ACQUISITION AMIABLE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN ESPACE NON BATI A USAGE DE VOIRIE CADASTRE SECTION AR N°40 et 41 SITUE BOUVELARD DES AVELANIER (DL2026_61)*
6. *ACQUISITION AMIABLE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN ESPACE NON BATI A USAGE DE VOIRIE CADASTRE SECTION AR N°14 SITUE BOULEVARD DES AVELANIER (DL2026_62)*
7. *ACQUISITION AMIABLE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN ESPACE NON BATI A USAGE DE VOIRIE CADASTRE SECTION A0 n°232 et 233 SITUE AVENUE DE CAMBOUNE (DL2026_63)*

COMMANDE PUBLIQUE-ENERGIES

8. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE NOUVEAUX CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL (DL2026_64)

ENERGIES RENOUVELABLES

9. *ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2025_02 DU 21 JANVIER 2025 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR OMBRIERE DE PARKING (DL2026_65)*

EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

10. *AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE EN ELEMENTAIRE ET EN MATERNELLE A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2026 (DL2026_66)*

RESSOURCES HUMAINES

11. *DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (DL2026_67)*
12. *MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DL2026_68)*
13. *MODIFICATION DE LA GESTION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (DL2026_69)*

SOCIAL

14. MUTUELLE COMMUNALE CHOIX DU PARTENAIRE A L'ISSUE DE L'APPEL A PARTENARIAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (DL2026_70)

URBANISME

15. PRISE D'ACTE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES TROIS PARCELLES DE TERRE BATIES ET SISES A PEGOMAS, TRAVERSE FORESTIERE DU TURC, SECTION AA N°24, N°28 ET N°67 (DL2026_71)

ENERGIE

16. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE (DMO) DE TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE DE LA SALLE PALLIDA (DL2026_72)

INFORMATIONS DIVERSES

NB : si un élu est concerné directement ou indirectement par une ou plusieurs délibérations prévue(s) à l'ordre du jour, il lui est demandé de le signaler avant le début de la séance du conseil municipal afin d'éviter tout conflit d'intérêt.